

Rome

Anglicans : Une structure pour le retour à la communion plénière

Présentation par le cardinal Levada

ROME, Mardi 20 octobre 2009 (ZENIT.org) - Une Constitution apostolique pour les Anglicans qui rejoignent la communion catholique est annoncée par le cardinal Levada.

Le cardinal William Joseph Levada, préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, et Mgr Joseph Augustine Di Noia, secrétaire de la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements, ont présenté ce matin à la presse, au Vatican, la « Note sur les Ordinariats personnels pour les Anglicans qui veulent adhérer à l'Eglise catholique ». Un texte rédigé par la Congrégation pour la doctrine de la foi et annonçant cette Constitution apostolique de Benoît XVI.

« L'Eglise catholique, dit la Note, répond par une Constitution apostolique aux aspirations légitimes adressées au Saint-Siège par des groupes de clercs et fidèles anglicans de différentes parties du monde qui désirent entrer en communion pleine et visible ».

Le document explique que Benoît XVI « a introduit une structure canonique » prévoyant « l'institution des Ordinariats personnels, qui permettra aux fidèles auparavant anglicans d'entrer dans une communion plénière avec l'Eglise catholique, tout en conservant, en même temps, des éléments de leur patrimoine spirituel et liturgique anglican ».

La Constitution apostolique qui sera publiée veut ainsi apporter « une réponse raisonnable et même nécessaire à un phénomène global, en offrant un seul modèle canonique pour l'Eglise universelle, adaptable à différentes situations locales, et, dans son application universelle, équitable pour les Anglicans ».

Pour ce qui est de l'ordination, on sait que dans l'Eglise catholique de rite oriental existe déjà la possibilité d'ordonner des hommes mariés, tandis que l'Eglise latine a choisi de n'ordonner que des hommes qui ont un charisme de célibat confirmé.

Or, la Note prévoit « la possibilité d'ordonner des prêtres mariés auparavant anglicans, comme prêtres catholiques ».

Mais ils ne pourront pas devenir évêques : « Des raisons historiques et œcuméniques ne permettent pas l'ordination d'hommes mariés au rang d'évêques dans l'Eglise catholique et dans l'Eglise orthodoxe ».

Quant aux séminaristes de l'Ordinariat, ils peuvent être formés « avec d'autres séminaristes catholiques » ou dans une « maison de formation » attentive au « patrimoine anglican ».

La Note fait observer que le « dialogue œcuménique » demeure « une priorité pour l'Eglise catholique », en particulier grâce à l'action du Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens.

Pourquoi une telle initiative ? Le cardinal Levada fait état de la demande de groupes anglicans qui ont déclaré partager « la même foi catholique, telle qu'elle est exprimée dans le Catéchisme de l'Eglise catholique », et accepter « le ministère pétrinien comme un élément voulu par le Christ pour l'Eglise ». Ils souhaitent donc « exprimer cette union implicite dans une forme visible de pleine communion ».

Benoît XVI souhaite, a expliqué le cardinal levada, que « le clergé et les fidèles anglicans désireux d'une union avec l'Eglise catholique trouvent, dans cette structure canonique, l'opportunité de préserver les traditions anglicanes qui sont précieuses pour eux et conformes avec la foi catholique ».

« Ces traditions sont un don qui doit être partagé avec l'Eglise universelle », a ajouté le cardinal Levada.

Il fait observer que « l'union » avec l'Eglise catholique ne signifie pas « l'uniformité qui ignore les diversités culturelles ».

« Notre communion est ainsi renforcée par des différences légitimes comme celles-là et nous sommes heureux que ces hommes et ces femmes apportent leurs spécificités à notre vie de foi commune », a conclu le préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi.

Un « geste œcuménique » salué par les archevêques de Westminster et de Cantorbéry

Un dialogue qui se poursuit

ROME, Mardi 20 octobre 2009 (ZENIT.org) - La Constitution apostolique de Benoît XVI sur les Anglicans qui veulent entrer dans la communion plénière avec l'Eglise catholique est un geste

« œcuménique » soulignent l'archevêque catholique de Westminster, Mgr Vincent Gerard Nichols et l'archevêque anglican de Cantorbéry le Rév. Rowan Williams, dans une Déclaration conjointe à propos de cette Constitution.

Le document, disent les archevêques, « découle du dialogue œcuménique entre l'Eglise catholique et la Communion anglicane ».

Ils se réjouissent de ce « dialogue officiel », fondement d'une « coopération » qui se poursuit.

Les archevêques rappellent que « les accords passés au sein de la Commission internationale anglicane-catholique et de la Commission pour l'unité et la mission des deux confessions indiquent clairement le chemin à suivre ensemble ».

Ils réaffirment leur volonté de « renforcer l'engagement commun » et les discussions.